

Compte rendu de la commission Communication

Réunion du 22 septembre 2026

Café du Maire

La Mairie organise la première édition du Café du Maire. Des flyers seront distribués et une communication sera diffusée sur les réseaux sociaux.

Page Facebook de la commune

La page doit être alimentée plus régulièrement, notamment avec des informations sur la vie des hameaux. Les conseillers municipaux seront invités à signaler les sujets intéressants et à prendre des photos lors des événements.

Passage d'un commerce ambulant dans les villages

Les jours, horaires et lieux de passage du camion dans les hameaux sont à vérifier afin de pouvoir communiquer une information précise aux habitants.

Niveau de l'eau

Une communication rappellera aux habitants que le niveau de l'eau reste bas.

Concours de fleurissement

À la suite de l'annulation du concours 2026, la commission souhaite remercier les personnes inscrites en leur remettant un lot de consolation.

Organisation de l'accueil en mairie

Une communication informera les habitants du départ d'Audrey Guinepain et de la nouvelle organisation des services. Dans un souci d'économie, le maire reprend la gestion de l'état civil et de l'urbanisme. Les horaires d'ouverture de la mairie seront temporairement aménagés en conséquence.

Journal communal

La parution du prochain journal communal est prévue en **janvier 2027**.

Les associations seront sollicitées pour fournir un texte respectant un nombre de caractères défini, afin de faciliter l'harmonisation de la mise en page. Il leur sera également demandé d'indiquer l'adresse électronique générique de leur association, plutôt qu'une adresse personnelle.

La commission étudie la possibilité de proposer des encarts publicitaires aux entreprises et artisans de la commune sur la quatrième de couverture. Si cette proposition est retenue, les espaces seront proposés à des conditions tarifaires et d'accès identiques à l'ensemble des annonceurs éligibles. Les contenus devront être strictement commerciaux, licites et compatibles avec l'objet d'information municipale du journal. Les encarts seront identifiés comme publicitaires et n'engageront pas la responsabilité éditoriale de la commune. Celle-ci se réservera le droit de refuser tout contenu contraire à l'intérêt général, à la réglementation applicable ou au caractère institutionnel de la publication.

Prochaine réunion : Mardi 20 octobre 19h